

Communiqué de Presse :

DOSSIER PETROCARIBE : CARDH, CE-JILAP, CRESFED, COHNANE, RNDDH, POHDH et SKL en appellent à la vigilance et à la poursuite de la mobilisation citoyenne

CARDH
Centre d'analyse et de
recherche en droits de
l'homme

CE-JILAP
Commission Episcopale
Nationale – Justice et
Paix

CRESFED
Centre de Recherche et
de Formation
Economique et Sociale
pour le Développement

COHNANE
Conseil haïtien des
acteurs non étatique

RNDDH
Réseau National de
Défense des Droits
Humains

POHDH
Plateforme des
Organisations
Haïtiennes des Droits
Humains

SKL
Sant Karl Lévêque

Alors que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) et le Parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, institutions quasiment à la solde du Pouvoir exécutif et de ses alliés, se montraient complètement désintéressés au dossier de la dilapidation des fonds PetroCaribe, aujourd'hui, ils annoncent péremptoirement vouloir mener des enquêtes y relatives. Ce retournement spectaculaire préoccupe particulièrement les citoyens qui réclament un procès juste et équitable et la restitution des fonds volés et dilapidés ainsi que les conséquences de droit y relatifs.

Signé en octobre 2007 entre l'Etat haïtien et l'État vénézuélien, l'accord PetroCaribe est un programme régional lancé en octobre 2006 (par l'Etat vénézuélien), dont la finalité est de favoriser la réalisation des projets durables qui soient de nature à améliorer les conditions de vie de la population des pays bénéficiaires, dans la perspective de contribuer à la jouissance des droits sociaux et économiques.

Il s'agit, pour l'essentiel, de l'achat de gazoline, de diesel, de kérozène, de mazout et d'asphalte du Venezuela au prix en vigueur sur le marché international, dont seulement 40 % du montant sont payés en cash, quasiment sans intérêts sur la période allant de 30 à 90 jours maximum, à partir de la date de chargement du bateau (sans intérêts jusqu'aux 30 premiers jours et avec 2% d'intérêts annuels du 31ème jour au 90ème). Les 60 % restant (la balance), payables sur 25 ans, avec un taux d'intérêts annuels de 1%, doivent être utilisés pour réaliser des projets durables¹.

En outre, une période de 2 années de grâce est accordée avant le premier versement sur la dette.

De l'entrée en vigueur de cet accord au 31 mars 2014, 29.4 millions de barils de produits pétroliers, évalués à USD 3, 175, 804,910.05, ont été importés en Haïti. La somme de USD 1, 402, 942,058.56 a été versée (PDVSA Petroleo S.A.).

¹ Au terme dudit accord : quand le prix du baril est égal à \$150 et plus, le paiement cash est de 30%, la dette à long terme est de 70% ; quand le prix du baril se situe entre \$100 et \$150, le paiement cash est de 40%, la dette à long terme est de 06% ; quand le prix du baril est entre \$80 et \$100, le paiement cash est de 50%, la dette à long terme est de 50% ; quand le prix du baril est entre \$50 et \$80, le paiement cash est de 60%, la dette à long terme est de 40% ; quand le prix du baril est entre \$40 et \$50, le paiement cash est de 70%, la dette à long terme est de 30% ; quand le prix du baril est entre \$30 et \$40, le paiement cash est de 75%, la dette à long terme est de 25%. (Source : BMPAD, <http://www.bmpad.gouv.ht/ct-menu-item-22/ct-menu-item-23.html>)

USD 1,772, 862,851.49, formant la dette à long terme (25 ans), devaient servir à financer des projets de développement en Haïti.

Après la catastrophe du 12 janvier 2010, USD 395, 000,000.00 ont été éliminés de la dette par le Venezuela. A cette date, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2014, la dette était de USD 1, 377, 862,851.49. Ces montants étaient logés à la Banque Nationale de Crédit (BNC) et à la Banque de la République d'Haïti (BRH).

Une vaste opération de grande corruption est montée en Haïti et, cet argent, qui devait servir à réaliser des projets dans la perspective d'améliorer les conditions de vie de la grande majorité de la population, a été dilapidé au grand jour. Par conséquent, la proportion des haïtiens vivant dans la misère s'est considérablement accrue.

Une première Commission sénatoriale s'est penchée sur la question. Un rapport a été réalisé. Cependant, vu la pertinence des indices et des faits mis en lumière par ledit rapport, une deuxième Commission sénatoriale a été chargée d'approfondir l'enquête.

Une machine s'est rapidement mise en place par les autorités, au plus haut niveau de l'Etat, indexées dans la dilapidation des fonds PetroCaribe, avec pour objectif premier de dénaturer les travaux des commissions sénatoriales. En effet, le Président Jovenel Moïse, issu du parti PHTK sous le règne duquel la plus grande opération de dilapidation de ces fonds a été menée, eut à affirmer péremptoirement que les rapports susmentionnés constituaient en fait des outils de « persécution politique » et qu'il comptait faire usage de son pouvoir pour en bloquer le suivi².

Pour soutenir la démarche du Président, la majorité gouvernementale au Sénat a bloqué la séance en validation qui devait avoir lieu le 31 janvier 2018 autour du second rapport sénatorial. Cette séance a été mise en continuation pour le 7 février suivant. Cependant, une séance « inédite » a été réalisée dans la soirée du 1^{er} février 2018 et une résolution a été adoptée à l'insu de la population et des Commissaires ayant rédigé les rapports concernés, « renvoyant » le dossier par-devant la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA)³.

Rappelons cependant que c'est la CSC/CA qui a dû écrire au Sénat, l'informant n'ayant jamais reçu les rapports des commissions sénatoriales sur la dilapidation des fonds susmentionnés⁴, alors que la résolution du 1^{er} février 2018 a été publiée dans le journal Le Moniteur.

Constatant que le Président de la République a expressément bloqué toute démarche visant à faire la lumière sur le dossier PetroCaribe et que d'autres institutions telles que la CSCCA, l'ULCC, l'UCREF et les Parquets ne manifestaient aucun intérêt pour ledit dossier, la population haïtienne s'est mobilisée tant à travers les réseaux sociaux que dans les rues de différentes villes en Haïti et à l'étranger. Elle exige entre autres, l'arrestation des dilapidateurs des fonds en question et la saisine de leurs biens et avoirs.

² Voir les journaux du Journal Le Nouvelliste du 14 et 15 décembre 2017.

³ Article 1 : L'Assemblée des sénateurs demande à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratifs d'effectuer une vérification, une analyse et un examen approfondis de la gestion des fonds PetroCaribe sur la période allant de septembre 2008 à septembre 2016

⁴ « Je n'ai jamais reçu les rapports des commissions sénatoriales qui ont enquêté sur l'utilisation des fonds Petrocaribe, a déclaré sans langue de bois, le président du tribunal administratif, Arol Elie »

Devant l'ampleur que prend le dossier, notamment en raison de la systématisation de la mobilisation citoyenne, le Président de la République a instruit le nouveau Premier ministre, Me. Jean Henry Céant, nommé à la faveur des événements malheureux des 6, 7 et 8 juillet 2018, d'intervenir « au plus vite », auprès de la justice pour que toute lumière soit faite sur l'utilisation des fonds PetroCaribe⁵.

Des lors, la CSC/CA, l'ULCC, l'UCREF et le Parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince ont exécuté un revirement spectaculaire.

- Le 4 septembre 2018, la CSC/CA a organisé une conférence de presse pour annoncer l'ouverture d'une enquête relative au dossier PetroCaribe, partager un calendrier dont l'échéancier arrivera à termes en janvier 2019, commenter particulièrement l'arrêt de quitus rendu en 2015 en faveur de l'ancienne première dame, Sofia Saint Remy Martelly, responsable d'avril 2012 à septembre 2013, du comité exécutif de la Commission nationale de lutte contre la faim (COLFAM).
- Le lendemain soit le 5 septembre 2018, la CSC/CA a été félicitée par le Président Jovenel Moïse qui en a reçu les Conseillers au palais national et a annoncé sur son compte tweeter avoir mis à leur disposition dix millions de gourdes dans le budget rectification, ce dans le but de faciliter leur enquête sur le dossier.
- Le 9 septembre, l'ULCC, par l'organe de son directeur général, David BASILE, a annoncé avoir déjà été saisi du dossier PetroCaribe et attendait le rapport de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) pour y donner suite. Il estime cependant que l'ULCC est, contrairement à la CSC/CA, l'institution la mieux placée pour faire la lumière sur l'utilisation des fonds PetroCaribe.
- L'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), de son côté, a annoncé vouloir conduire son enquête sur le dossier.
- Le Parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, pris d'une fièvre épistolaire, s'est mis à acheminer des correspondances aux institutions susmentionnées, leur demandant d'ouvrir et de conduire l'enquête relative à la dilapidation des fonds susmentionnés.

Il convient de rappeler ce qui suit :

- L'ULCC est dirigée, depuis l'accession au pouvoir de Jovenel Moïse, par M. David BASILE, membre fondateur du parti politique PHTK, ancien ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales qui eut à signer une résolution # 8 du 11 décembre 2013 autorisant l'engagement de plusieurs milliers de dollars américains issus des fonds petro-caribe.
- L'UCREF a été démantelée par le Président de la République qui, le 19 avril 2017, avait pris un arrêté illégal, révoquant le directeur d'alors de cette institution, détenteur d'un mandat en cours de trois (3) ans. De plus, les 4 et 8 mai 2017 la Chambre des députés et le Sénat, contrôlés par le Président, ont

⁵Source : Journal le Nouvelliste : <https://lenouvelliste.com/article/191125/jovenel-moise-veut-que-la-justice-fasse-la-lumiere-sur-le-dossier-petrocaribe>

successivement voté une loi mettant définitivement l'institution sous coupe réglée de l'Exécutif.

- Le chef du parquet de Port-au-Prince, qui aurait dû montrer son intérêt pour la manifestation de la vérité, a au contraire demandé au magistrat instructeur Paul Pierre préalablement saisi du dossier PetroCaribe, de surseoir à son instruction, en attendant les conclusions de la CSC/CA. Ce dernier se déporta d'ailleurs de l'affaire et c'est le magistrat instructeur Ramoncite Accime qui est depuis, chargé de l'enquête judiciaire.

Comment la CSCCA peut-elle convoquer une conférence de presse pour ensuite se rapporter au palais national, comme pour fournir des justificatifs, et sortir heureuse, avec à la clé, une promesse de moyens pour mener l'enquête relative à cette grande opération de corruption menée dans le pays ?

Comment des institutions vassalisées par l'Exécutif, peuvent-elles enquêter sur un dossier dont les plus grands présumés coupables sont, soit des alliés, soit des membres de ce même pouvoir exécutif ?

En se comportant de la sorte, la Cour perd sa crédibilité. De même, pour avoir accepté de se laisser mener par le bout du nez, l'ULCC, l'UCREF et le Parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince se sont exclus de cette enquête.

Pour sa part, le Président de la République qui fait de la lutte contre la corruption un slogan psalmodié en toutes occasions, prouve qu'il n'est animé d'aucune volonté réelle de s'attaquer à la grande corruption qui gangrène son administration, caractérisée par la surfacturation, le déficit budgétaire et l'opacité dans des dépenses non budgétisées (caravane), etc.

Aujourd'hui, le dossier PetroCaribe est saisi par la justice. Le juge d'instruction, Ramoncite Accimé, désigné depuis environ trois mois sur ledit dossier, vient à peine de commencer à l'audition des plaignants, suite à des pressions populaires.

Le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), la Commission épiscopale nationale justice et paix (CE-JILAP), le Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement (CRESFED), le Conseil haïtien des acteurs non étatique COHNANE, le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) et la Plateforme des organisations haïtiennes de défense des droits humains (POHDH) appellent à la vigilance citoyenne et à la poursuite systématique de la mobilisation en vue de contrer toute stratégie ayant pour but de consolider la « dynastie » de la corruption en Haïti, détourner le regard des citoyens sur leur objectif, faire passer le temps, blanchir les grands corrompus et faire échec au procès historique du siècle.

Port-au-Prince, le 3 octobre 2018